

Un anticorps efficace à 100 % mis au point à l'Institut Armand-Frappier et boudé par Ottawa

La toxine de la moule détectée en 30 minutes

■ Les méthodes de Pêches et Océans datent du temps de Jules César !



Le docteur Marcel Gagnon : on n'a pas eu un sou d'eux...

PIERRE CAYOUILLE

Le Centre de recherches en sciences appliquées de l'alimentation (CRESALA) et le Centre de recherche en immunologie, rattachés à l'Institut Armand-Frappier, ont mis au point un anticorps qui permet de détecter en moins de 30 minutes l'algue planctonique microscopique Gonyaulax, la toxine présente dans les moules cultivées des Îles-de-la-Madeleine.

Le Dr Marcel Gagnon, directeur du CRESALA et docteur en science alimentaire, l'a révélé au DEVOIR, hier. Des tests effectués auprès de 150 échantillons de mollusques, positifs et négatifs, ont permis de détecter la toxine dans 100 % des cas

où elle y était, un taux d'infailibilité très rare, précisent les chercheurs, dans les recherches biologiques.

« La clef, dans toute cette affaire des moules, c'est la méthode de détection des toxines. Les inspecteurs du gouvernement fédéral s'en tien-

1987 tout en étant pris avec une méthode qui remonte à Jules César », dit le Dr Gagnon.

Avec la méthode immunologique mise au point par les chercheurs d'Armand-Frappier, il faut à peine une demi-heure avant de dépister

la présence de la toxine. Et n'importe quel technicien peut le faire. C'est le simple test des couleurs : une enzyme en contact avec la toxine donne une couleur X, laquelle signifie que le test est positif.

Voir page 10 : Moules

EXCLUSIF

ment à la méthode bactériologique. C'est une méthode qui remonte à Jules César. On a simplement remplacé les goûteurs de l'Empereur par des souris. Et ça prend trois jours ou plus avant que l'on sache à quoi s'en tenir. Le pauvre ministre Epp doit réagir avec la vitesse de

Epp contredit par ses fonctionnaires

MANON CORNELLIER

OTTAWA — Vingt-quatre heures avant que M. Pomeroy ne mange les moules contaminées de l'Île-du-Prince-Édouard, six souris étaient mortes d'intoxication dans les laboratoires de Santé et Bien-être Canada à Ottawa.

C'est ce qu'ont révélé hier des hauts fonctionnaires de ce ministère accompagnés de leurs collègues de Pêches et Océans, lors d'une séance d'information tenue dans la capitale. Au cours de laquelle, ils ont contredit les propos tenus cette semaine aux Communes par leur ministre Jake Epp.

Ils ont fait le récit de ce qui a amené Santé et Bien-être à alerter la population, confirmant qu'une



Jake Epp : six souris sont mortes 24h. avant qu'Albert Pomeroy ne mange des moules.

Voir page 10 : Epp

Un mort et 2 malades dans un état critique

RENÉE ROWAN

Un septuagénaire est mort tôt hier matin, dans un hôpital de Montréal, première victime des moules contaminées de l'Île-du-Prince-Édouard.

À la demande des autorités médicales, une autopsie sera prati-

quée lundi, mais les résultats ne seront connus que d'ici deux à trois jours.

Le coroner Michel Larose a également demandé qu'une enquête soit tenue sur toutes les circonstances qui ont précédé la mort de M. Pomeroy.

M. Albert Pomeroy, 71 ans, de

Voir page 10 : Un mort

Libre-échange

Enfin, c'est signé !

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Un accrochage de dernière minute sur la question de la télévision par câble a retardé la dernière signature des négociateurs Simon Reisman, pour le Canada, et Peter Murphy, pour les États-Unis jusqu'à 16 heures 10 hier. Et à 16 heures 25, M. Reisman et ses principaux adjoints remettaient au premier ministre et à la ministre du Commerce trois épais classeurs bleus, représentant quelque 2,400 pages en anglais et en français.

« Voilà le texte complet de l'Accord de libre échange entre le Canada et les États-Unis, a simplement déclaré M. Reisman en tendant les trois classeurs à Brian Mulroney, et ça va être dur de le déchirer », ajouta-t-il en visant le chef libéral, John Turner. Celui-ci a en effet menacé de le mettre en pièce s'il devait être élu.

Les journalistes et les représentants de l'opposition seront enfermés à huit heures ce matin au ministère des Affaires extérieures pour en prendre connaissance et le texte sera officiellement déposé aux Communes vers midi. La ministre du Commerce doit ensuite donner une conférence de presse. Les représentants des gouvernements provinciaux en prendront connaissance pour leur part au cours du week-end et les premiers ministres eux-mêmes se prononceront officiellement dans la journée de jeudi prochain.

Les négociateurs canadiens étaient rentrés de Washington dans la soirée de mercredi avec la majorité des 2,400 pages paraphées une à une par les deux négociateurs. Plusieurs pages restaient cependant à terminer et les derniers

Voir page 10 : Libre-échange

Une réforme qui discrédite les assistés, accuse le PQ

Les jeunes devront patienter 2 ans avant d'obtenir la parité

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Graduelle et devant encore faire l'objet de multiples consultations, la réforme de l'aide sociale n'accordera qu'en janvier 1990 la parité aux bénéficiaires de moins de 30 ans.

Le document d'orientation « Pour une politique de sécurité du revenu », rendu public hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, prévoit en effet le calendrier suivant d'implantation :

- annoncé en mai dernier, le programme APPORT pour les familles à faible revenu entre en vigueur le 1er janvier prochain; touchant 44,000 familles, il coûtera \$65 millions l'an;
- le programme APTE (pour 300,000

ménages, dont la fourchette de coût prévue va de \$1.5 milliard à \$2.4 milliards, comparativement à \$1.9 milliard à l'heure actuelle), et le programme Soutien financier (au coût de \$645 millions, soit \$107 millions de plus que présentement, pour 100,000 personnes ou ménages), entreront en vigueur graduellement sur une période de 12 mois, de janvier 89 à janvier 90;

■ pour ceux dont l'aide sera augmentée, notamment les bénéficiaires employables de moins de 30 ans, la transition s'étalera aussi jusqu'en janvier 90;

■ entretemps, la prestation d'aucun bénéficiaire ne sera réduite;

■ ce n'est donc qu'en janvier 90 que les nouveaux barèmes s'appliqueront à tous les bénéficiaires, de même que les nouvelles règles concernant

les besoins spéciaux et le revenu de travail admissible.

Le ministre a fait savoir que son document fera l'objet d'une vaste consultation et d'audiences publiques au cours du printemps, tandis que le projet de loi en découlant serait présenté et adopté l'automne prochain. Selon M. Pierre Paradis, le régime proposé exprime la volonté politique du gouvernement, qui reste ouvert à la discussion et aux ajustements de parcours. Les changements envisagés ne sont possibles que dans la mesure où le gouvernement dispose des sommes requises. « Une meilleure gestion des deniers publics, plus particulièrement la revitalisation des visites à domicile, aura permis de dégager l'argent nécessaire et d'assurer la viabilité financière de la réforme. »

Quant à elle, la porte-parole de l'opposition a fait valoir qu'« aucune réforme de l'aide sociale n'est possible sans une réforme profonde de la fiscalité et sans stratégie de plein emploi ». De même, le Front commun des assistés sociaux se joint à Mme Louise Harel pour déplorer le discrédit des assistés sociaux, menacés d'un retour à la dépendance et à la servitude d'avant les années 60.

Le ministre s'insurge. Non seulement le gouvernement libéral a créé plus de 100,000 emplois, dit-il, mais il a réussi à sortir 150,000 personnes de l'aide sociale, ce dont même M. Jacques Parizeau l'a félicité. M. Paradis invite sa critique péquiste à prendre connaissance de sa politique. « Nous n'estimons pas qu'elle est parfaite, nous avons besoin de l'opinion de la

Voir page 10 : Parité

Fin du sommet Reagan-Gorbatchev

Les deux Grands ont rendez-vous à Moscou

■ Progrès sur les START

WASHINGTON (AFP) — MM. Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev devaient se revoir à Moscou au cours du prochain semestre. Ils ont réalisé de « bons progrès » dans les négociations sur les armes stratégiques (START) et sont parvenus à un accord commode qui ne menace pas les recherches et les essais américains sur l'Initiative de défense stratégique (IDS), a déclaré peu après la clôture du sommet, un haut responsable américain qui a requis l'anonymat.

« De nouvelles réductions d'armes sont maintenant possibles », a dit plus tard, en conférence de presse télévisée, monsieur Reagan. Le président a cependant ajouté que les progrès futurs ne devront pas se faire au détriment de son projet de la guerre des étoiles. « J'ai dit clairement à monsieur Gorbatchev que notre programme allait se poursuivre. »

Les deux hommes d'État sont

tombés d'accord pour donner des instructions à leurs négociateurs sur le désarmement à Genève pour parvenir à un traité sur les armements stratégiques (START), a ajouté ce responsable qui a qualifié le sommet de « très réussi ». Il a indiqué que certains progrès avaient été enregistrés dans le domaine des « sous-plafonds » des armes stratégiques (catégories de missiles) mais que tout n'était pas réglé.

Les deux dirigeants sont convenus en principe de la tenue d'un nouveau sommet à Moscou au cours du premier semestre 1988. La signature d'un traité START n'est pas une « condition » à la tenue de cette nouvelle rencontre, a-t-il dit, mais « avec beaucoup de travail, il pourrait être possible de signer » un traité à cette occasion.

En ce qui concerne le traité ABM, qui interdit les missiles antimissiles,

Voir page 10 : Moscou



Mikhaïl Gorbatchev a été reçu une dernière fois, hier, à la Maison-Blanche, par le président Reagan avant de se rendre à Berlin-Est.

Tous les courtiers boycottent Desjardins

SERGE TRUFFAUT

Les courtiers d'assurances du Québec mènent actuellement une virulente campagne de boycottage contre le Mouvement Desjardins. Jusqu'à présent cette opération aurait coûté aux sociétés d'assurances de dommages membres du mouvement coopératif plusieurs dizaines de millions de dollars.

Révoltés par le projet de Desjardins consistant à vendre directement des produits d'assurances à travers le réseau des caisses populaires, les courtiers ont décidé de « résilier et de mettre fin à l'entente contractuelle, contrat d'agent/courtier avec le Groupe Desjardins, Assurances Générales, La Sécurité, Compagnie d'Assurances et les filiales du Mouvement Desjardins », est-il indiqué dans un document circulant dans les milieux concernés.

On se souviendra qu'à la fin du mois d'août dernier, messieurs Claude Béland et John

Voir page 10 : Desjardins

AUJOURD'HUI



Perspectives économiques 1988

SPEC Électronique

Dumoulin

8390 ST-HUBERT (au sud de Métropolitain) 388-4777 / 388-1122

Laval: 1599 Autoroute 440 ouest (à l'est de l'autoroute des Laurentides) 745-3322

C'EST UNE GRANDE

Première Télécouleur 33"

600 LIGNES DE DÉFINITION (DU JAMAIS VU!)
PLUS JAMAIS D'IMAGES FLOUES SUR GRAND ÉCRAN!

HITACHI LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS

Venez nous voir pour une démonstration!

5 ANS de garantie pièces et main-d'œuvre avec l'achat d'un télécouleur Hitachi 33". Cette offre se termine le 31 décembre 1987.

L'aide sociale, un moyen de dernier recours pour le gouvernement

La réforme met l'accent sur l'incitation au travail

GILLES LESAGE

QUÉBEC — La réforme de l'aide sociale, envisagée comme un dernier recours, met l'accent sur un service personnalisé, voire à la carte, et sur l'incitation au travail.

À tel point que si les personnes employables ne participent pas ou peu aux mesures de maintien ou de développement de l'employabilité, le gouvernement fera des économies de plusieurs millions de dollars, ne leur versant plus que le strict minimum. À l'inverse, plus elles participeront, plus les déboursés supplémentaires seront importants, pouvant aller jusqu'à près de \$ 500 millions.

Tel est l'effet du principal programme du document d'orientation, rendu public hier par le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Il s'agit du programme APTE (Actions Positives pour le Travail et l'Emploi), qui s'adresse à quelque 300.000 personnes ou ménages considérés employables (dont 50.000 non disponibles). Selon le ministre, M. Pierre Paradis, il vise à accorder la parité aux moins de 30 ans,

et à appuyer, par diverses mesures d'employabilité, ceux qui veulent intégrer ou réintégrer le marché du travail.

Ainsi, les prestations et les exemptions de gains de travail seront en fonction du salaire minimum, de la durée de présence et de la participation ou non à des mesures de maintien et de développement de l'employabilité. Dès son admission au programme APTE, une personne se retrouvera, et pour neuf mois, en recherche intensive d'emploi. Les prestations couvriront alors une partie des besoins de long terme et tiendront compte de la capacité de gagner certains revenus de travail. Des clientèles cibles pourront toutefois être admises à certaines mesures incitatives ; et on facilitera l'acceptation d'emplois saisonniers ou temporaires.

Après 9 mois, une personne pourra se faire offrir de participer à des mesures de maintien ou de développement de l'employabilité, de formation individuelle et sociale, d'activités communautaires, d'insertion permanente dans un secteur de sa compétence. Si elle accepte, une personne admissible recevra alors \$ 100

de plus par mois ; en 89, une personne seule recevrait ainsi \$ 520, un couple avec deux enfants, dont les deux adultes participent, \$ 1.012. Si la personne refuse, elle reste au barème des 9 premiers mois. Les mesures envisagées traduiront la préoccupation gouvernementale quant à l'individualisation, la formation, la régionalisation et l'incitation au travail. Le plan d'action prévoit un engagement contractuel entre le bénéficiaire et le ministère.

Certains ménages ou personnes aptes au travail pourront, d'autre part, être considérées comme non disponibles et obtenir des prestations en conséquence. Ce sera notamment le cas de personnes éprouvant temporairement des problèmes de santé, physique ou mentale, de femmes enceintes de cinq mois, de parents ou personne ayant la garde légale d'enfants de moins de deux ans et de personnes âgées de 55 ans et plus qui choisissent cette option.

D'autre part, au lieu d'établir les besoins selon le budget type conçu en 1949 par le Dispensaire diététique de Montréal, on s'appuiera désormais sur les dépenses de consommation des familles à faible revenu et des

besoins reconnus pour les travailleurs dans le régime fiscal.

Outil polyvalent, APTE repose sur la présomption que toute personnes est employable et disponible, à moins que le contraire ne soit démontré. Le gouvernement veut encourager l'effort personnel, sans se substituer à l'initiative et au sens des responsabilités, explique le ministre. Le succès du programme sera tributaire de l'activité économique et de la création d'emplois permanents.

Par rapport au coût actuel de \$ 1,9 milliard, APTE exigera des déboursés de \$ 445 millions de plus, si toutes les personnes admissibles participent. À l'inverse, si la participation est nulle, il y aura pour l'État des économies de quelque \$ 370 millions.

Un autre programme, appelé soutien financier, s'adresse aux 100.000 personnes ou ménages dont l'état de santé, physique ou mentale, est affecté de façon significative et prolongée ; ces personnes ne peuvent subvenir à leurs besoins de base et sont non employables. Pour eux, les prestations couvriront l'ensemble des besoins et leur permettront de vivre plus convenablement, prévoit M. Pierre Paradis. Supérieurs à l'aide

actuelle, ces barèmes seront indexés annuellement, en fonction du coût de la vie. Par exemple, en 89, une personne seule recevrait \$ 585 par mois, et une famille biparentale avec deux enfants, \$ 1.037.

Ce nouveau programme reconduit tous les besoins spéciaux reconnus actuellement. L'administration sera simplifiée et les contrôles, plus souples. Les prestataires pourront, sans perdre aucun avantage, participer aux programmes d'incitation au travail. Le coût additionnel est évalué à quelque \$ 100 millions, pour un coût global de \$ 650 millions l'an.

Le troisième et dernier volet de la réforme entre en vigueur dès le mois prochain. C'est le programme APPORT (Aide aux parents pour leur revenu de travail), conçu pour inciter les personnes ayant un ou des enfants à charge, et dont les revenus sont insuffisants, à demeurer ou à retourner au travail. APPORT effectue la jonction entre le programme APTE et le marché du travail, et il constitue un encouragement à garder un emploi.

Quelque 44.000 familles, dont 24.000 monoparentales, pourront se préva-

loir de ce programme. Il prévoit un supplément mensuel au faible revenu de travail. La moitié des frais de garde seront assumés, quel que soit le mode retenu par les parents. Le coût de ce nouveau programme est évalué à environ \$ 65 millions l'an. Un ménage pourra toucher jusqu'à \$ 4.787 l'an ou \$ 399 par mois. Un premier versement sera fait l'été prochain.

Le cœur de la réforme globale vise à inciter les personnes déjà au travail à y rester, et à inciter les autres qui le peuvent à tout faire pour intégrer ou réintégrer le marché du travail. En d'autres termes, il ne sera plus « payant » pour une personne apte au travail et disponible de se contenter de l'aide sociale, expliquent les fonctionnaires. Le gouvernement fait un pari : il est prêt à injecter un demi-milliard dans des mesures d'incitation. Mais si on ne les utilise pas à fond, il fera des économies substantielles. Le ministre et ses fonctionnaires contestent qu'il s'agisse là de travail à rabais. Il y a de la formation, du rattrapage, du recyclage, des programmes sur mesure et adaptés à la condition de chacun.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Epp

semaine s'est écoulée entre l'indication des premiers cas d'empoisonnement dans la région de Montréal et le déclenchement de l'alerte sanitaire.

Tout a commencé mardi le 24 novembre. Vers 16h15, le département de la santé à la CUM avertit la division montréalaise de la protection de la santé de Santé et Bien-être qu'on soupçonne deux personnes d'être malades après avoir mangé des moules de l'Île-du-Prince-Édouard.

Mercredi, le 25 novembre. Les discussions entre la division montréalaise de Santé Bien-être et celle d'Ottawa démarrent. On tente d'obtenir plus de précisions sur les patients et sur la provenance des moules. Pêches et Océans entre dans la ronde. L'enquête commence. Un de ces derniers fait part de deux cas suspects au Nouveau-Brunswick.

Jeudi le 26 novembre, on connaît l'état de santé des deux Montréalais atteints et les cas du Nouveau-Brunswick sont officiellement rapportés. On ne connaît toujours pas l'origine exact du mal ni le nombre de personnes atteintes. L'enquête se poursuit.

Vendredi, le 27 novembre. Trois jours ont passé. On décide de procéder à des tests de laboratoire avec des échantillons provenant de Montréal. On recherche un agent paralytique (PSP). Les symptômes se révèlent différents, constate le chercheur Ewen Todd, de Santé et Bien-être, qui a reçu ses moules vers midi.

Comme l'indique le rapport remis hier, « le résultat concernant le PSP est négatif mais les souris meurent d'un agent toxique inconnu ». Trois moules sont utilisées pour les tests sur six souris. Les six meurent trois heures après l'ingestion des moules. L'enquête sur les patients et les moules devient prioritaire mais le mollusque reste en circulation.

Mercredi dernier, le ministre Epp a expliqué qu'il fallait alors poursuivre les recherches car « une faible proportion des souris sont mortes ».

Les chercheurs du ministère veulent effectivement davantage d'échantillons et procéder à de nouveaux tests. Mais contrairement à ce qu'a répété le ministre Epp mardi et mercredi, aucun test n'est effectué durant le weekend. L'Île-du-Prince-Édouard ne peut envoyer d'autres moules car une tempête isole l'île, confirme le directeur des opérations à SBE, Ross Elliot.

Samedi, le 28 novembre. On collecte des moules pour des tests à l'Île-du-Prince-Édouard, on reçoit un échantillon relié à un cinquième patient, les magasins et entrepôts reliés aux différents malades arrêtent préventivement la vente de leurs moules. L'enquête se poursuit mais on n'en sait pas plus long que vendredi.

Dimanche, le 29 novembre. Santé Bien-être décide à 10h30 de demander aux fournisseurs de l'Île-du-Prince-Édouard de cesser la mise en circulation de leurs moules. Par précaution. Les nouveaux échantillons arrivent en soirée. Aucun nouveau cas n'est déclaré.

Lundi, le 30 novembre. On amorce une enquête épidémiologique auprès des hôpitaux pour savoir s'ils ont des cas d'intoxication à rapporter. Les tests de laboratoire reprennent mais on n'arrive toujours pas à identifier la toxine. Le ministre est informé de la situation. On n'en sait pas plus.

Mardi, le 1er décembre. L'enquête épidémiologique révèle 17 cas d'empoisonnement, certains dans un état grave. Une réunion d'urgence est convoquée et on décide de déclencher une alerte sanitaire. Elle sera annoncée à 18h45.

Vendredi, le 11 décembre. Après 10 jours, on ne connaît toujours pas la toxine qui provoque l'intoxication. Seul le nombre de cas confirme l'existence d'un problème. Les scientifiques maintiennent pour leur part que les six souris mortes ne constituaient pas une preuve concluante, puisqu'elles peuvent être mortes d'un agent toxique sans gravité pour l'humain.

Ceci a fait bondir le député libéral Sheila Copps qui avait déjà attaqué le ministre lors de la période des questions d'hier. Elle trouve cho-

quant que six souris mortes ne constituent pas un avertissement suffisant pour interrompre la distribution des moules et qu'on ait attendu qu'il y ait plus de gens malades pour réagir.

Aux Communes, le ministre Epp a répondu minutieusement au bombardement de questions des deux chefs de l'opposition et de leurs députés. Mais il a eu droit à un appui de taille, le premier ministre Mulroney se lançant vigoureusement à sa défense.

Après que des rumeurs de démission aient circulées, M. Mulroney a insisté sur l'intégrité et la compétence de son ministre.

M. Epp a répété qu'il ne s'était jamais contredit et qu'il s'en était toujours tenu aux faits.

◆ Parité

population, mais nous avons surtout besoin d'opinions éclairées. Il fait valoir que son projet rejoint l'engagement libéral de 85 quant à la parité aux moins de 30 ans ; l'incitation aux personnes aptes à intégrer ou réintégrer le marché du travail ; un traitement équitable aux plus démunis.

Le ministre explique toutefois qu'il a dû élargir sur deux ans l'atteinte de la parité à cause de l'ampleur de la réforme et de la nécessité d'établir de la cohérence entre les trois programmes et leurs clientèles. Présentement, l'aide sociale coûte quelque \$ 2,2 milliards et rejoint 750.000 personnes.

Le document relève les nombreuses lacunes du système actuel, dépassé et inadéquat : discrimination basée sur l'âge, absence d'intégration des divers programmes, notion floue de conjoint de fait, structure inadéquate des barèmes, désincitation au travail. D'où un accent très sur l'incitation au travail, de façon que l'aide sociale ne dépasse pas le revenu des autres personnes à faible revenu de travail. D'autre part, après douze mois de vie commune, les conjoints de fait qui n'auront pas d'enfant en commun seront considérés comme une entité familiale.

Le gouvernement introduit par ailleurs une contribution alimentaire parentale pour les personnes reconnues comme dépendantes, en vertu du code civil. Cette notion fera sortir des milliers de jeunes du système, prévoit-on.

M. Paradis fait état de programmes expérimentaux, notamment avec Hyundai, qui a engagé des centaines de bénéficiaires.

Quant aux définitions concernant les aptes et inaptes au travail, la notion de dépendance ou d'extrême dénuement, et le reste, elles seront précisées dans la loi et les règlements qui suivront. M. Paradis se refuse à substituer son jugement à celui des médecins. De même, les fonctionnaires font observer qu'il y a peu de jeunes assistés qui vivent strictement et uniquement des \$170 mensuels du gouvernement. Il y en a plusieurs qui ont d'autres ressources, dont ceux qui demeurent chez des parents. Pour un jeune de moins de 30 ans, la prestation passera de \$176 en janvier prochain à \$404 deux ans plus tard. Pour tous, les droits acquis seront protégés jusqu'en janvier 90.

D'autre part, dans un commentaire préliminaire, la députée péquiste de Maisonneuve s'est dite d'accord avec une réforme de la loi, mais non avec le fait que le gouvernement l'a fait précéder d'une campagne de discrédit des assistés sociaux. Depuis deux ans, le ministre parle des fraudeurs, jamais des chômeurs qui n'ont que le dernier recours de l'aide sociale. « Dans le monde imaginaire des emplois fictifs pour tous, dit Mme Harel, les perdants seront les victimes de chômage qui deviendront responsables d'occuper un emploi qui, souvent, n'existera pas. » Il faut une réforme fiscale, il faut créer des emplois valorisants, utiles et bien rémunérés. Quant à la parité à la baisse, conclut la députée, elle créera « une discrimination déguisée, mais systématique, en fonction de pseudo-critères de dépendance ».

De même, le projet ne dit rien qui vaille au Front commun des assistés sociaux, qui réunit 31 groupes à travers le Québec. La porte-parole, Mme Linda Gagné, fait valoir qu'au lieu d'accroître l'autonomie des assistés, on retourne à l'ancien temps de la dépendance aux parents et à l'esclavage du « cheap labor ». Elle estime que les assistés seront toujours au bon vouloir des fonctionnaires et des « bouibou-macoutes ». Pour avoir droit à des prestations plus élevées,

ils devront accepter n'importe quoi, même supplanter des travailleurs au salaire minimum. L'expérience d'Hyundai, c'est un marché d'esclaves, s'exclame Mme Jocelyne Martineau. On devrait créer des emplois, au lieu d'inciter à en trouver qui n'existent pas.

Samedi dernier, dans une entrevue au journal LE DEVOIR, le premier ministre avait déclaré que la réforme sera fort difficile à appliquer. « Ça paraît bien sur papier, mais la consultation ne sera pas superflue », laissant entendre que le projet Paradis a besoin d'être raffiné et n'est pas au bout de sa gestation, déjà longue et laborieuse, repoussée de mois en mois depuis plus d'un an.

◆ Moscou

les deux parties ont décidé en principe de respecter ce traité « tel qu'il a été signé en 1972 » pendant une certaine période. Les négociateurs de Genève devront déterminer cette durée avec précision, selon la même source. Jusqu'à présent, les deux pays avaient parlé d'une durée de non-retrait de 7 ou de 10 ans.

Le haut responsable américain a souligné à plusieurs reprises que le point important était qu'aucune des parties n'était limitée dans les recherches, le développement et les essais de l'IDS. Rien de ce qui a été décidé au cours du sommet ne contraindrait, selon lui, les États-Unis à rester dans le cadre de l'interprétation restrictive du traité ABM.

Washington pourrait passer à une interprétation plus large du traité, qui permet davantage d'essais, notamment dans l'espace, dans environ un an et demi lorsque les États-Unis l'estimeront nécessaire, a affirmé le responsable en soulignant que les Soviétiques « avaient bien compris » la position américaine sur ce point.

Jusqu'à présent, Moscou établissait un lien entre les START et l'IDS, s'opposant vivement aux essais prévus de la « guerre des étoiles ». Cette pomme de discorde avait fait échouer le sommet de Reykjavik en 1986.

MM. Reagan et Gorbatchev ont réaffirmé leur volonté de réduire les armes stratégiques de 50 %, avec 1.600 vecteurs et de limiter à 1.540 les ogives de missiles nucléaires lourds.

« Nous sommes également parvenus à un accord sur un sous-plafond de 4.900 ogives sur les missiles balistiques basés sur terre (ICBM) et embarqués sur des sous-marins (SLBM) dans le cadre d'un total de 6.000 ogives », a précisé le responsable en précisant qu'il reviendra aux négociateurs des deux pays de négocier un sous-plafond sur les ICBM.

Le responsable a insisté sur le fait qu'il restait encore des questions difficiles à régler, notamment sur la manière de décompter les armes et sur les mesures de vérification.

« Nous avons fait progresser considérablement les choses, nous n'aurions pas venus au sommet pour signer un accord sur les START », a-t-il conclu.

En conférence de presse, hier après-midi, M. Gorbatchev a déclaré que le sommet américano-soviétique a permis « d'avancer de manière considérable » dans la voie d'un accord réduisant les arsenaux nucléaires stratégiques.

« Nous sommes allés de l'avant dans le domaine des missiles de croisière de longue portée (SLCM) embarqués sur des navires. La partie américaine a accepté de limiter ces missiles » en dehors du plafond de 6.000 ogives « et de rechercher des méthodes de vérification efficaces », a encore indiqué M. Gorbatchev.

L'accord INF signe mardi élimine les missiles de croisière basés sur terre mais pas ceux tirés par des avions ou des navires, domaine dans lequel les États-Unis disposent d'une certaine avance technologique.

Le numéro soviétique a encore indiqué qu'il avait discuté avec le président Reagan de la nécessité de relancer les négociations sur les armes conventionnelles et chimiques ainsi que sur une limitation des essais nucléaires.

M. Gorbatchev a affirmé que ces négociations devaient tirer profit de « la nouvelle situation » et l'expérience acquises grâce à l'accord sur les INF.

À propos des armes conventionnelles, il a déclaré que les deux parties devaient mettre sur la table des négociations la question des « déséquilibres ». Il a estimé que l'OTAN jouissait d'une « immense supériorité » dans le sud de l'Europe, aux frontières de l'URSS.

◆ Un mort

Pointe-Claire, est décédé d'une défaillance cardiaque dans la nuit de mercredi à jeudi, à l'hôpital général de Montréal, résultant de l'ingestion, il y a 13 jours, de moules de l'Île-du-Prince-Édouard contaminées par une toxine encore inconnue.

La fille de M. Pomeroy, Sandra Rubbra, a blâmé hier le gouvernement pour sa lenteur à alerter le public. « Je crois que c'est le ministre Epp qui doit porter la responsabilité de cette mort et qu'il doit démissionner », a-t-elle dit.

M. Pomeroy avait éprouvé les premiers symptômes de gastro-entérite le soir même où il avait mangé des moules dans un restaurant montréalais, soit le 28 novembre dernier, précise Mme Bonney.

Dès le lendemain, la victime a présenté des symptômes de confusion mentale et a été conduite à l'hôpital. Le 30, sa condition s'est aggravée et M. Pomeroy a été admis aux soins intensifs. Il a dû être placé sous respirateur, puis sous dialyse et régulateur cardiaque. À cause de sérieux problèmes de tension artérielle, on lui a aussi administré de l'ionotrope par intra-veineuse pour tenter de régulariser la circulation sanguine, explique Mme Bonney.

Ces traitements de soutien n'ont pas donné les résultats escomptés et M. Pomeroy est mort tôt hier matin.

Deux autres personnes, un homme de moins de 50 ans et un autre de plus de 50 ans, demeurent dans un état critique, aux soins intensifs de deux autres hôpitaux montréalais, Notre-Dame et Royal Victoria.

La condition de la personne qui est encore aux soins intensifs dans un hôpital de Québec s'est, d'autre part, considérablement améliorée, a déclaré Mme Deborah Bonney, du Bureau régional des maladies infectieuses.

Six nouveaux cas se sont ajoutés à la liste des victimes hier, portant à 17, au Québec, les cas rapportés d'intoxications dus à des moules contaminées en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard et des Îles-de-la-Madeleine.

Pour l'ensemble du Canada, le bilan s'établit maintenant à 75 cas confirmés : 9 à l'Île-du-Prince-Édouard ; 43 dans la région de Montréal et des environs ; 7 dans la ville de Québec ; 5 à Moncton ; 4 à Vancouver, 4 à Toronto ; 2 à Gatineau et 1 à Ottawa.

On ne croit pas, au ministère de la Santé, à Ottawa, que de nouveaux cas viennent s'ajouter à cette liste déjà longue puisque toutes les moules de l'Île-du-Prince-Édouard ont déjà été retirées du marché. Il est possible, toutefois, que l'on rapporte de nouveaux cas d'empoisonnement qui se sont produits il y a déjà quelque temps.

En dépit de l'aide apportée par des experts de trois continents, on n'a pas encore identifié de façon certaine la toxine responsable des intoxications.

M. Max Taylor, un biologiste de l'Université de la Colombie-Britannique, a déclaré à Vancouver qu'une variété de plancton appelée « dinoflagellate » pourrait être responsable. Des experts du ministère de la Santé, à Ottawa, passent actuellement en revue les résultats des travaux de M. Taylor.

◆ Moules

Pourvu que l'industrie suive, la découverte d'un principe actif contre la toxine des moules permettrait la mise au point d'une trousse de détection (un kit) qui pourrait être utilisée sur le champ et presque dans les champs.

« Il nous faudrait à peine \$ 100.000 de Pêches et Océans pour développer un prototype de la trousse de détection. Mais nous n'avons toujours pas reçu un sou d'eux », a dit le Dr Gagnon.

Une fois le prototype réalisé, Frappier Diagnostic Inc. ou une autre entreprise pourrait commercialiser la trousse.

Les travaux de l'Institut Armand-Frappier en matière de détection immuno-chimique des toxines des mollusques remontent à 1985. L'intérêt du Dr Gagnon remonte cependant au début des années 1980. Il y a environ cinq ans, en Gaspésie, il y a eu deux touristes mourir d'une intoxication après avoir mangé des moules. C'est ce qui l'a incité à chercher des alternatives à la méthode bactériologique.

« Nous avons alors demandé des subventions à Pêches et Océans Canada. Sans succès », se rappelle le Dr

Gagnon. Les chercheurs de l'Institut se sont alors tournés vers Québec. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a accordé en tout quelque \$ 60.000 aux chercheurs pour qu'ils puissent mener à bien leurs travaux.

Les subsides ont surtout servi aux travaux de maîtrise d'étudiante en micro-biologie appliquée, Mme Catherine Poulin.

C'est dans le cadre de cette recherche que l'anticorps tant recherché a été développé par un lapin auquel on avait administré la toxine.

Les travaux de l'Institut Armand-Frappier sont uniques au Canada. Aux États-Unis, des expériences semblables sont menées par le National Marine Fisheries Service.

Pour le Dr Gilles Lamoureux, également de l'Institut Armand-Frappier, la découverte du principe actif contre la toxine des moules pourrait aussi permettre de découvrir un médicament pour soigner ceux qui sont intoxiqués par le Gonyaulax.

Par ailleurs, des tests effectués la semaine dernière par l'Institut Armand-Frappier avec des moules de l'Île du Prince-Édouard ont permis de découvrir que ces dernières n'étaient pas intoxiquées par la toxine Gonyaulax.

Pour le Dr Marcel Gagnon, la « solution finale » aux problèmes de l'intoxication des mollusques serait l'irradiation. Le Centre d'Irradiation du Canada et Énergie Atomique Canada explorent cette avenue.

« Aux États-Unis, on a exposé sans problème des huîtres à des doses radioactives de 20 millions de rad. On sait qu'il ne faut à peine que 250.000 rad pour tuer les bactéries », dit le Dr Gagnon.

Pour les chercheurs d'Armand-Frappier, il faut accroître les mesures de prévention. La mytiliculture n'existe au Canada que depuis cinq ans et il y a beaucoup à faire pour que les consommateurs puissent consommer des moules en toute sécurité.

◆ Libre-échange

échanges de documents se sont faits par télécopieur. C'est la question de la télévision par câble qui a été la dernière à se régler, mais on n'a pas précisé pourquoi.

Le premier ministre a vu dans les deux ans de négociation toute une symbolique : « c'est extraordinaire qu'une femme de Colombie-Britannique, sous les ordres d'un gars de Baie-Comeau, Québec, avec l'aide de quelqu'un à Ottawa, que tout ce monde là ensemble devienne un instrument d'unité nationale ».

Le premier ministre et le ministre du Commerce ont souligné la contribution de Simon Reisman et de ses adjoints du Bureau des négociations commerciales. « Cela représente le sommet de ma carrière et je remercie le premier ministre de m'avoir donné l'occasion de faire ce travail », a dit le négociateur-en-chef.

On dit qu'une fois mis en pages, les textes anglais et français font plus de 300 pages chacun, et il y a près de 1.000 pages d'annexes tarifaires. Les presses de l'imprimerie de la Reine à Hull devaient tourner toute la nuit pour produire les quelques centaines de copies nécessaires dès ce matin pour les membres du Parlement, les journalistes et les représentants des provinces. On ne prévoit pas de distribution instantanée dans les succursales de la Banque du Canada à travers le pays, comme cela se fait pour les budgets fédéraux.

C'est le 18 mars 1985 que le président des États-Unis et le premier ministre du Canada ont signé une « Déclaration sur le commerce des biens et services » mais la négociation ne fut officiellement lancée que le 26 septembre suivant, alors que M. Mulroney annonçait l'intention de son gouvernement de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Le 8 novembre 1985, Simon Reisman, ancien sous-ministre des Finances sous John Turner dans le gouvernement Trudeau, était nommé négociateur-en-chef.

Tout au long de l'année 1986, des groupes consultatifs sectoriels furent invités à présenter leur point de vue mais le gouvernement refusa systématiquement de partager avec eux les informations qu'il possède sur l'impact économique d'un éventuel traité de libre-échange avec les États-Unis. Les premiers ministres furent officiellement informés, tous les trois mois environ, sur l'état des négociations. Le 23 avril 1986, par un vote partagé - dix à dix - la Commission sénatoriale des Finances des

États-Unis autorisait officiellement le président des États-Unis à mener des négociations commerciales avec le Canada en vertu de la procédure accélérée.

Dans les derniers mois de 1987, ce fut une véritable course contre la montre pour soumettre un premier texte au Congrès américain avant l'échéance du 3 octobre. Les pourparlers furent même interrompus le 23 septembre mais reprirent, le 28, entre ministres canadiens et américains. Une entente était enfin conclue, quelques minutes avant minuit le 3 octobre alors qu'un message allait porter les grandes lignes de l'Accord au Greffier du Sénat américain.

La traduction officielle de ce premier texte comprenait 36 pages et le texte final dépassera les 300 pages. L'entente entrera graduellement en vigueur à partir du 1er janvier 1989 mais il reste sept ans aux deux pays pour négocier le plus difficile : une politique commerciale commune face à leurs partenaires du reste du monde.

◆ Desjardins

Harbour, respectivement président du Mouvement, et président des entreprises d'assurances de dommages dans Desjardins avaient annoncé la création de la société Assurances Générales des Caisses Desjardins, dont l'objectif réside justement dans l'élaboration et la promotion-distribution, sans intermédiaires, d'une gamme de produits IARD (incendie, automobile, et risques divers).

Jusqu'à présent, pas moins de 500 courtiers auraient cautionné sans aucune hésitation le plan de bataille préparé par le Regroupement des cabinets de courtage d'assurances du Québec (RCCAQ) dont l'objectif ultime vise ni plus ni moins le boycottage absolu des polices Desjardins proposées et vendues par des courtiers. Il faut préciser que les pertes potentielles seront assumées par le Groupe Desjardins et La Sécurité et non par Assurances Générales des Caisses Desjardins.

Révoltés, ulcérés, pour ne pas dire carrément écoeurés, des courtiers en nombre croissant auraient décidé de fermer leurs comptes dans les caisses populaires, sans que cela n'empêche d'une proposition de leur organisme.

Dans un document interne, le RCCAQ exhorte dorénavant ses membres « à agir individuellement et à appliquer les mesures que nous avons décidées de prendre sans attendre. Il nous faut aussi sensibiliser ceux qui dans notre profession ne sont pas conscients de la situation. Il n'y en a peut-être pas beaucoup, mais il en reste qui croient qu'il n'y a rien à faire. De toute façon, quelques soient les raisons, l'ignorance n'est pas une excuse. Nous avons tout ce qu'il faut entre les mains pour nous défendre adéquatement et jouer un rôle de premier plan dans ce dossier ».

Plus loin, et afin de sensibiliser les membres peu enclins à la bagarre, le regroupement estime, dans une phrase soulignée dans le document, que si on n'adhère pas à ses propositions, « il sera trop tard après pleurer sur notre sort ». Car selon cette association, l'enjeu de la présente polémique c'est tout simplement la survie de la profession de courtier.

À la suite de représentations faites auprès du ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, M. Pierre Fortier, il semblerait, selon une de nos sources, que le gouvernement songe à promulguer un règlement interdisant au Mouvement Desjardins de procéder à la vente directe d'assurances. « Un sujet qui diviserait certains membres du cabinet Bourassa », a confié un vice-président d'une société de courtage.

Dans cette tourmente se conjuguent avec assurances, il ne faudrait surtout pas perdre de vue que les banques à chartes canadiennes ont la ferme intention de demander au gouvernement fédéral, au cours de la prochaine année, d'utiliser leurs réseaux respectifs afin de proposer justement des produits d'assurances IARD.

Lors d'une entrevue qu'il nous avait accordée, M. Robert M. MacIntosh, président de l'Association des banquiers canadiens, avait précisé qu'à l'occasion de la défense de ce projet, il ne manquera pas d'exiger du fédéral qu'il leur accorde des pouvoirs analogues à ceux octroyés au Mouvement Desjardins par le gouvernement du Québec.